



14ème législature

Question N° : 103352	De M. René Rouquet (Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Aide aux victimes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >universités	Analyse > formation. victimologie.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'aide aux victimes sur la reconnaissance du métier de professionnel en charge de l'aide aux victimes. La victimologie est une des branches de la criminologie en charge des victimes d'attentats et d'accidents, mais elle ne fait pas l'objet d'une reconnaissance universitaire pleine et entière en France, puisque cette spécialité n'est sanctionnée que par des « diplômes d'université ». Il voudrait savoir quelle est la position du Gouvernement à ce sujet.